

## COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2013

**ETAIENT PRESENTS :** Mmes et Mrs SALLIOU P. (maire) - DEREAT JY. – DURAND A. - HENRY B. - FREMONT L. - LE FOLL M. – THOMAS D. (adjoints) – ANGER M. – CREEL G. – GUENNIC MT. - JONET S. - LE BAIL J. - LE GUILLOU G. - LE VEZOUET JP. – MABIN B.

### **ABSENTS EXCUSES :**

- Mme BOULANGE F. qui donne pouvoir à Mme MABIN B.
- M. JACOB JL. qui donne pouvoir à M. DURAND A.
- M. MORICE Y. qui donne pouvoir à M. DEREAT JY.
- Mme RINFRAY Brigitte qui donne pouvoir à M. SALLIOU P.

### **ABSENTS :**

- Mlle MARTIN E.
- M. MORISSEAU M.

M. Loïc FREMONT a été nommé secrétaire de séance.

Avant de débiter la séance du conseil, M. le maire rend hommage à la mère de Mme Béatrice MABIN, décédée dernièrement et demande d'observer une minute de silence. Mme Béatrice MABIN remercie toutes les personnes qui se sont associées à sa peine.

### **I Approbation du PV de la dernière séance**

M. le maire demande s'il y a des remarques concernant le PV du conseil du 9 avril dernier. Aucune observation n'est formulée, le PV est adopté à l'unanimité.

### **II Charte communale pour une gestion durable de l'eau**

Mme Annick DURAND explique que le SMEGA (syndicat mixte environnement du Goëlo et de l'Argoat) met en place le programme de reconquête de la qualité de l'eau sur les bassins versants du Trieux, du Leff, de l'Ic et des ruisseaux côtiers associés. La signature de cette charte engage la collectivité vers une diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires. M. le maire ajoute que les jardiniers, les agriculteurs devraient également s'engager dans cette voie.

Mme Annick DURAND informe qu'il faut désigner un élu référent et un élu suppléant. M. Marcel LE FOLL se propose d'être l'élu référent, et Mme Martine ANGER est élue suppléante.

M. Marcel LE FOLL déclare qu'une balayeuse va passer dans les différents endroits de la commune pendant 3 jours.

M. Gabriel LE GUILLOU répond que la durée de passage est restreinte.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le maire à signer la charte communale pour une gestion durable de l'eau proposée par le SMEGA.

### **III Inventaire des zones humides**

L'inventaire des zones humides répond à l'obligation des communes de mettre les documents d'urbanisme en conformité avec les orientations définies dans les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). M. Marcel LE FOLL souligne que la commune peut solliciter le concours financier de l'agence de l'eau Loire Bretagne. La participation de cet organisme peut représenter 50 % du coût de la prestation. Le montant de l'inventaire s'élève à 4 250 €. A l'unanimité, le conseil municipal décide de procéder à l'inventaire des zones humides sur la commune et va demander la subvention auprès de l'agence de l'eau Loire Bretagne.

### **IV PLU ville de Guingamp – Avis**

Mme Annick DURAND informe que la commune est amenée à émettre un avis concernant le PLU de la commune de Guingamp.

Mme Annick DURAND explique que la commune de Guingamp a opté pour une simplification de son PLU, avec notamment la création d'une zone Uf (zone d'activités située à la gare).

A l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable concernant la révision du PLU de la ville de Guingamp.

### **V Eclairage public : programme de rénovation de foyers d'éclairage**

M. Marcel LE FOLL explique que le SDE a procédé à une étude concernant la rénovation des foyers à Kerdell, rues du Prieuré, JS Bach, Chemin Vert, cimetière, Land Frost, Traou Munehorre, Kergoz, rue de Goas Ar Vran, ZAC de St-Loup... Le coût pour la commune est estimé à 17 690 €

A l'unanimité, le conseil municipal décide de procéder au remplacement des foyers concernés. La rénovation de l'éclairage public répond à une volonté de maîtriser les consommations d'énergie.

### **VI Avenant marché école du Croissant – Lot n°3**

M. Marcel LE FOLL explique que la commune avait signé un marché de 158 720.36 € HT avec l'entreprise Lachiver de Gurunhuel. Des sujétions nouvelles imprévues sont apparues (nécessité d'une poutre de renfort). Un nouvel avenant d'un montant de 4 656.88 € HT s'avère nécessaire.

Mme Béatrice MABIN et Mme Sylvie JONET s'interrogent sur la responsabilité des bureaux d'études et de leurs éventuelles pénalisations.

M. Marcel LE FOLL déclare que les travaux devraient être terminés fin juin. Les services techniques vont aménager le local garderie pendant le mois de juillet. A l'unanimité, le conseil municipal approuve ce nouvel avenant.

### **VII Droit de préemption**

M. le maire informe que la commune a reçu une DIA concernant une ancienne maison de potiers sise à Kérez, au prix de 25 000 €. Cette maison représente le dernier témoignage de l'histoire de la poterie sur la commune. M. le maire explique que la tradition des potiers a perduré jusqu'en 1916-1917. Il existait un filon d'argile dans le bois de Pommerit-le-Vicomte. Les potiers demeuraient à Kérez, et à la Poterie, réalisant des cruches, des jattes, des « ribots »...

M. le maire explique que l'acquisition de cette maison représente la conservation du patrimoine, et regrette que par le passé, la commune n'ait pas acquis le presbytère, ni le château de Munehorre.

M. le maire précise que cette maison pourrait servir de petit musée des arts et traditions populaires. Une association pourrait être créée afin de valoriser ce patrimoine. .

M. Loïc FREMONT déclare qu'il est favorable à cette acquisition. En effet, chargé du tourisme, il fait remarquer qu'un sentier de randonnée passe à proximité de cet édifice.

M. le maire propose un vote à bulletin secrets. Par 13 voix pour, et 6 voix contre, le conseil municipal décide de préempter ce bien.

## **VIII Cession parcelle de terrain impasse des rochers**

M. le maire explique que la commune a reçu deux demandes de riverains pour un terrain communal situé impasse des Rochers. Le service des Domaines a estimé cette parcelle d'une superficie d'environ 200 m<sup>2</sup> au prix de 6 000 €. A cette somme, il faut rajouter les frais de bornage et de notaire. A l'unanimité, le conseil municipal décide de vendre cette parcelle au prix notifié par le service des Domaines, les autres frais seront à la charge exclusive des futurs acquéreurs.

## **IX Rythmes scolaires : recrutement d'un chargé de mission**

M. Jean-Yves DEREAT informe que les communes de Grâces, Plouisy, Ploumagoar et Saintt-Agathon, ainsi que Pabu ont choisi d'opter pour la semaine de 4,5 jours en 2014. Afin de prévoir une organisation cohérente, il est proposé de recruter un chargé de mission au grade d'attaché territorial, 4<sup>e</sup> échelon, à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> octobre prochain pour une période de 4 mois renouvelable. La commune de Saint-Agathon serait l'employeur. Une participation des communes s'effectuera au prorata de ses élèves inscrits à la rentrée 2013.

M. Marcel LE FOLL aurait préféré opter pour une embauche au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

M. Jean-Yves DEREAT rappelle que la majorité des municipalités, les enseignants, la FCPE sont défavorables à la semaine 4,5 jours.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le recrutement de ce chargé de mission, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2013.

## **X Indemnité trésorier municipal**

M. Marcel LE FOLL explique que, suite au départ de M. Christian DELVAL, trésorier principal et receveur de la commune, il est proposé d'accorder une indemnité de conseil à Mme LAURENT, sa remplaçante.

Le conseil municipal (moins 1 voix : M. Yves MORICE) décide d'accorder cette indemnité à Mme LAURENT.

## **XI Questions diverses**

### **Centre de formation d'En Avant de GUINGAMP**

M. Marcel LE FOLL se félicite de la montée d'En Avant de Guingamp en ligue 1. Cette réussite va favoriser l'implantation du centre de formation à Pabu.

M. Bernard HENRY et M. le maire félicitent également l'AS PABU pour la montée de l'équipe en D1.

### **Inauguration du plateau multisports**

M. Bernard HENRY informe que l'inauguration aura lieu samedi 25 mai à 10h30. En après-midi, de 14h à 16h : initiations aux jeux, balades en poney. Un T-shirt avec le logo de la commune sera offert aux enfants.

### **Infos**

Mme Denise THOMAS explique que la réception en l'honneur des nouveaux Pabuais et des bébés aura lieu le 1<sup>er</sup> juin prochain. Elle note l'arrivée de 34 nouveaux Pabuais, et la naissance de 15 bébés.

Parmi les principales dates à retenir :

- 07 Juin : nettoyage des chemins de randonnée
- 08 Juin : Vernissage de l'exposition de Bernard LE QUELLEC
- 21 Juin : Bénédiction de la cloche
- 24 Juin : conseil municipal avec la réception de Gwenvaël MOEL, meilleur apprenti boulanger de France

M. le maire informe que le recensement de la population aura lieu du 16 janvier au 15 février 2014. L'élue responsable sera Mme Annick DURAND.

Mme Martine ANGER déclare que la clôture pour le concours des maisons fleuries est fixée au 29 juin prochain.

Mme Denise THOMAS informe que le CCAS va participer à une prise en charge des nuitées au camping de Pabu pour accueillir des familles à l'occasion des vacances d'été en partenariat avec l'association Vacances Familles.

M. Marcel LE FOLL explique que la route du camping a été entièrement refaite, ainsi que deux routes à Traou Munehorre. En ce qui concerne la liaison douce du bourg à la ZAC Saint-Loup, le conseil général devrait donner sa réponse début juin.

M. Gérald CREEL invite les membres du conseil municipal pour une initiation au golf à Bégard. Une date au cours du mois de septembre est retenue.

M. Loïc FREMONT, vice-président de Guingamp Communauté informe que le président de Guingamp Communauté attend la réponse du CODERST (conseil de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques), qui se réunit le 30 mai, concernant la création de la ZAC de Saint-Loup. Si l'avis est favorable, le préfet pourrait signer la déclaration d'utilité publique. Pour le passage des missions évangéliques, un site a été retenu sur la commune de Grâce. Le propriétaire pourrait être exproprié.

M. Le maire évoque le sinistre du restaurant La Poterie. Le restaurant pourrait ouvrir dès cette semaine. Il signale que la commune a mis tout en œuvre pour aider les sinistrés : prêt de barrières, camion, tracteur des services techniques...

M. le maire déclare qu'il va recevoir cette semaine M. CAUDAL et M. Denis TOUBOULIC, boulanger. En effet, ce dernier cesse son activité à la fin de l'année 2014. M. CAUDAL, dans le cadre d'une pétition, a déjà recueilli 500 signatures pour le maintien de la boulangerie sur la commune.

M. le maire rajoute également que ce commerce livre le pain à domicile, possède un rayon charcuterie. M. le maire déclare qu'il faut maintenir les commerces de proximité afin de satisfaire les besoins de la population.